



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité, QUE:

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie du 19 janvier 2022, a été adopté le règlement numéro 188-2017-5 « *modifiant le règlement 188-2017 encadrant la pratique des activités récréotouristiques sur le territoire des parcs régionaux de la Matawinie* ».

Une copie intégrale du règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRCde Matawinie.

DONNÉ À RAWDON, CE SEPTIÈME JOUR DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-DEUX

Réal Brassard
Secrétaire-trésorier et
directeur général